

2015-UNAT-573, Walden

Décisions du TANU ou du TCNU

UNAT a examiné une demande de révision du jugement n ° 2014-UNAT-436 ainsi qu'une requête demandant à ce que Unat en frappe certains paragraphes. Unat a jugé que la demande ne remplissait pas les exigences légales et ne constituait en fait une tentative déguisée de rouvrir l'affaire. Unat a soutenu que sa demande n'était pas à recevoir. UNAT a rejeté la demande de révision.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Jugement de l'UNAT antérieur: le demandeur a fait appel de la décision de mettre fin à sa nomination pour avoir sciemment déformé ses qualifications académiques. Dans le jugement n ° 2014-UNAT-436, UNAT a constaté que la résiliation n'était pas disproportionnée à l'infraction, en tenant compte du recrutement du demandeur, en premier lieu, était fondé sur l'existence d'un degré par la suite établi pour être sans mérite et qui ne l'aurait jamais qualifié pour la sélection par l'organisation. Jugement non vacant n ° UNRWA / DT / 2013/011.

Principe(s) Juridique(s)

Pour réussir dans une demande de révision, un demandeur doit montrer: les faits décisifs étaient inconnus à la fois de l'UNAT et de la partie qui demande une révision au moment du jugement Unat; qu'une telle ignorance n'était pas due à la négligence du demandeur; et que les faits identifiés auraient été décisifs dans la prise de la décision.

Résultat

Révision, correction, interprétation ou exécution

Applicants/Appellants

Walden

Entité

OSTNU

Numéros d'Affaires

2014-658

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Jun 2017

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Questions liées aux jugements

Révision de l'arrêt

Droit Applicable

TANU Règlement de procédure

- Article 24

TANU Statut du Tribunal

- Article 11

Jugements Connexes

2014-UNAT-436

2013-UNAT-392

2011-UNAT-128

2014-UNAT-492

2011-UNAT-129